

**Titre du projet :** Approvisionnement en services de gestion, Projet des services d'appui sur le terrain au Bangladesh (2016-D000088-1)

**A. MODIFICATION À LA DEMANDE DE PROPOSITIONS (DDP):**

- 1 À la **Section 3. Proposition financière – formulaires normalisés, Formulaire FIN-1**,  
**SUPPRIMER** la ligne « Coordonnateur des communications » dans son entièreté.
- 2 À la **Section 6. Modèle uniformisé du contrat, Annexe A – Base de paiement, sous 1.1 Personnel**,  
**SUPPRIMER** la ligne « Coordonnateur des communications » dans son entièreté.

**B. QUESTIONS ET RÉPONSES**

<b>Question 1</b>	Le niveau d'effort établi par le MAECD est 1100 jours. Mais la durée du contrat est de 5 ans. Veuillez expliquer l'apparente incompatibilité.
<b>Réponse 1</b>	Le niveau d'effort établi à 1100 jours sur une période de 5 ans compte pour 220 jours ouvrables par année, ce qui correspond au nombre moyen de jours ouvrables par année pour un poste à temps plein.
<b>Question 2</b>	Comment le MAECD considérera-t-il les jours de grève/Hartal ainsi que les jours qui relèvent du Conseil aux voyageurs du CHCDAC/USAED?
<b>Réponse 2</b>	<p>Tel que stipulé à la <i>Section 6. Modèle uniformisé du contrat</i>, article 3.4, Exigences de sécurité, paragraphe 3.4.1 (a) Obligations liées à la sécurité.</p> <p><i>« (a) Le consultant doit veiller à sa propre sécurité ainsi qu'à celle de son personnel. Le MAECD n'assumera aucune responsabilité quant à leur sécurité. »</i></p> <p>En traitant avec les jours de grève/Hartal, le consultant est censé se conformer aux mesures prescrites au paragraphe 3.4.1. Bien qu'il y ait eu de nombreux jours de grève/Hartal qui ont été appelés au cours des dernières années, l'expérience a démontré que le Haut-Commissariat du Canada est demeuré ouvert dans la plupart de ces jours de grève/Hartal. Les employés du Haut-Commissariat sont censés être au travail pendant les jours de grève/Hartal. De même, il est prévu que le PSAT demeure ouvert et opérationnel au cours des jours de grève/Hartal si la sécurité le permet.</p>

<b>Question 3</b>	Assurance – Est-ce que le MAECD considérera l'assurance de la Compagnie d'assurance Green Delta du Bangladesh?
<b>Réponse 3</b>	<p>Tel que stipulé à la <i>Section 1. Instructions aux soumissionnaires</i>, article 14.1 (c) Preuve de contrat d'assurance:</p> <p>« À la demande du point de contact, le soumissionnaire doit fournir une lettre d'un courtier d'assurance ou d'une compagnie d'assurances classé de A++ à B+ par A.M. Best dans laquelle il est stipulé que le soumissionnaire, s'il obtient un contrat découlant de la DDP, peut satisfaire aux exigences suivantes en matière d'assurance. Dans le cas d'un consortium ou d'une coentreprise, au moins un membre doit satisfaire aux exigences en matière d'assurance. »</p> <p>A++ et B+ sont des notes de courtiers d'assurance ou des notations d'entreprise de la compagnie A.M. Best qui est une agence de notation globale fournissant un point de vue indépendant de la situation financière et de la capacité de répondre aux obligations actuelles de ses polices d'assurance et des contrats de l'assureur. Le guide de A.M. Best sur la solidité financière peut être trouvé à: <a href="http://www.ambest.com/ratings/guide.pdf">http://www.ambest.com/ratings/guide.pdf</a></p> <p>Le soumissionnaire, s'il est gagnant, doit démontrer qu'il a la capacité de répondre aux exigences en matière d'assurance tel que décrit dans l'article 14.1 (c) des Instructions aux soumissionnaires.</p> <p>De plus, dans la <i>Section 6. Modèle uniformisé du contrat</i>, article 3.3.4 Certificats d'assurance, vous trouverez les informations suivantes :</p> <p>«3.3.4 À la demande de l'autorité contractante, le consultant doit fournir, dans le délai indiqué dans l'avis, une preuve confirmant qu'une assurance est en vigueur, à savoir un ou des certificats émanant d'un courtier ou d'une compagnie d'assurance auxquels l'entreprise A.M. Best a accordé une note allant de A++ à B+.»</p>

<b>Question 4</b>	<p>Quelles seront les heures de travail et les jours de travail compte tenu</p> <p>(a) différence de temps entre le Canada et le Bangladesh; et</p> <p>(b) les différents jours fériés officiels du gouvernement du Canada et du Bangladesh ?</p>
<b>Réponse 4</b>	<p>(a) Tel que stipulé à la <i>Section 6. Modèle uniformisé du contrat</i>, paragraphe 4.2 Heures de travail, congés, etc.: "... Le nombre maximum d'heures dans un jour-personne qui peut être réclamé par le personnel ne peut excéder 7.5 heures ...".</p> <p>Comme le PSAT doit être établie au Bangladesh, les services doivent être offerts selon l'horaire de travail dans ce pays.</p> <p>(b) Tel que stipulé à la <i>Section 6. Modèle uniformisé du contrat</i>, paragraphe 4.2 Heures de travail, congés, etc. :</p> <p>" Le MAECD ne paiera que les jours-personnes travaillés, y compris les heures travaillées pendant les congés fériés, si une personne choisit de travailler un jour férié...".</p> <p>De plus, à la <i>Section 1. Instructions aux soumissionnaires</i>, article 10.4.1 Honoraires (formulaire FIN-1) :</p> <p>«Les éléments de coût suivants, le cas échéant, doivent être inclus dans les honoraires :</p> <p>...ii) <i>Avantages sociaux des employés – signifie les coûts associés aux salaires des employés, y compris les avantages sociaux payés. Les avantages sociaux payés incluent les congés de maladie, les congés fériés...</i> "</p> <p>Enfin, à la <i>Section 6. Modèle uniformisé du contrat</i>, article 1.3 Loi régissant le contrat, permis, licences, etc., paragraphe 1.3.3 :</p> <p>" <i>Le consultant doit offrir les services conformément aux lois et règlements en vigueur dans le pays bénéficiaire et à l'emplacement du projet.</i> "</p>
<b>Question 5</b>	<p>Est-ce que la société nouvellement créée devra s'attendre à offrir des services/soutien aux individus qui ne sont pas des consultants, sur une base de remboursable distinct du contrat principal?</p>
<b>Réponse 5</b>	<p>Non, le PSAT ne devrait pas offrir des services/soutien sur une base remboursable. aux individus qui ne sont pas des consultants.</p>
<b>Question 6</b>	<p>Re Locaux sur les lieux - Aucun propriétaire ne peut s'attendre à garder leur espace vacant pour la durée de la période de validité de l'offre, c.-à-d. 6 mois. Et, à Dhaka, le gouvernement a ordonné que tous les bureaux commerciaux doivent déménager hors des zones résidentielles. Est-ce que les zones suivantes seront considérées : Banani / Bashundhara / Baridhara J Block / Nutun Bazar et/ou être à 5 km du Haut-commissariat du Canada (HCC)? Veuillez noter que l'embouteillage à l'intérieur et autour de 3 km du Haut-commissariat du Canada (HCC) est souvent très grave.</p>
<b>Réponse 6</b>	<p>Le Consultant ne devrait pas louer des locaux à usage de bureau avant l'attribution du contrat. En terme de l'emplacement des locaux, oui il y a beaucoup de circulation dans les zones de Gulshan et Baridhara et c'est pourquoi les bureaux doivent être à une distance maximale de 3 km du Haut-Commissariat du Canada</p>

<b>Question 7</b>	<p>Veillez nous aviser si la firme qui obtient le contrat du Projet de services d'appui sur le terrain (PSAT) aura besoin d'interagir avec le Gouvernement du Bangladesh (ministère des Affaires étrangères / Division des relations économiques (DRE) / etc.) d'une façon quelconque. Est-ce qu'un Protocole d'entente doit être signé entre le MAECD et la Division des relations économiques (DRE) concernant le rôle/responsabilité de la firme qui fournira les services de soutien?</p>
<b>Réponse 7</b>	<p>Toutes les communications officielles (discussion et/ou interaction) avec le Gouvernement du Bangladesh est de la responsabilité du Haut-Commissariat du Canada. Le protocole d'entente signé entre la DRE et le MAECD précisera le rôle/responsabilité du consultant. En interaction avec les partenaires du MAECD, le Consultant sera guidé par le protocole d'entente. La firme qui obtient le contrat du PSAT n'aura pas besoin d'interagir avec les ministères d'exécution du gouvernement du Bangladesh, y compris le ministère des Affaires étrangères sur les questions de politique. Toutefois, étant donné que la DRE est la contrepartie du MAECD, de temps à autre, il peut y avoir un besoin d'interagir avec la DRE sur des questions opérationnelles tel que demandé par le Haut-Commissariat du Canada. Une collaboration avec les partenaires du MAECD fait partie des responsabilités normales du consultant tel que stipulé à la <i>Section 4. Termes de référence</i>, article 3. Gouvernance du projet, paragraphe 3.2. d. Le consultant.</p>
<b>Question 8</b>	<p>Nous comprenons que le contrat actuel de l'Unité d'appui aux programmes (UAP) se termine le 31 décembre 2016. Il devrait y avoir une transition sans heurt de l'Unité d'appui aux programmes (UAP) existante à la nouvelle firme et un délai suffisant devrait être prévu pour la transition. Veuillez nous aviser quand le contrat devrait être accordé?</p>
<b>Réponse 8</b>	<p>Le contrat devrait être attribué d'ici la fin de l'année civile 2016.</p>
<b>Question 9</b>	<p>En vertu de l'article 4.5, Personnel de soutien, à la page 62 de la DDP, il n'y a aucune information fournie sur les responsabilités du coordonnateur des communications. Serait-il possible de donner une indication de l'attente des responsabilités en vertu de ce rôle, comme cela a été prévu pour le reste du personnel de soutien?</p>
<b>Réponse 9</b>	<p>Veillez-vous référer à la modification A (1 et 2) ci-dessus.</p>

### C. TOUS AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉS.